



UNION FEDRALE DE LA SANTE PRIVEE CGT

Communiqué de presse CGT UES ORPEA filiale EHPAD du groupe ORPEA

La CGT a déposé un droit d'alerte pour danger grave et imminent le 30 mars 2020 suite à de nombreux dysfonctionnements relevés dans des établissements de l'UES ORPEA concernant les mesures de protection des salarié.e.s contre l'épidémie du COVID-19.

Suite à cette alerte une première réunion avec la direction s'est tenue le 01 avril 2020 où nos élus CSE ont réaffirmé les dysfonctionnements relevés et ont maintenu leur droit d'alerte malgré l'insistance de la présidente du CSE Mme COFFRE pour que ce droit d'alerte soit retiré, obligeant celle-ci de mettre en place une réunion extraordinaire du CSE le 02 avril 2020.

Lors de cette réunion nos élu.e.s ont encore une fois dénoncé les manquements graves concernant la protection insuffisante des salarié.e.s, en citant de nombreux exemples factuels dans plusieurs établissements de manque ou d'absence de moyens de protection, de procédures inadaptées à la crise et aux mensonges des directions d'établissements sur les déclarations de salarié.e.s contaminé.e.s présents sur les sites.

Rappelons que le CSE est majoritairement constitué du syndicat maison Arc en Ciel, et de l'UNSA.

Ces 2 syndicats ont décidé de voter contre ce droit d'alerte limitant ainsi la possibilité des salarié.e.s de l'UES ORPEA d'exercer leur droit de retrait et de continuer à mettre en danger leur santé, celle de leur résidents, de leurs collègues, et de leur famille.

Pour rappeler l'UES compte 220 établissements dans toute la France avec 12 000 salarié.e.s potentiellement en danger.

Le groupe ORPEA, avec le soutien des syndicats UNSA et Arc en Ciel, assume donc, sans état d'âme d'envoyer au front ses salarié.e.s, sans mettre en place les moyens nécessaires pour les protéger.

Les élu.e.s et mandaté.e.s CGT du groupe ORPEA dénoncent avec force ce comportement irresponsable, celui des élu.e.s Arc en Ciel et UNSA, qui se rendent complices des mensonges de la direction du groupe qui cherche par tous les moyens d'échapper à ses responsabilités de protection de ses salarié.e.s ainsi que le refus de tester les résidents et les soignants de peur d'avoir des cas positifs qui salirait leur image.

Il est clair que le souci d'assurer les dividendes de ses actionnaires prime sur celui d'assurer la santé de ses salarié.e.s.

Fait, le 03 04 2020.

Contact : Guillaume GOBET : 06 88 62 52 67.

Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale.

— Tél. : 01 55 82 87 71 — Fax : 01 55 82 87 77

BOURSE DU TRAVAIL — 263, rue de Paris, 93515 MONTREUIL Cédex — Case 538

— Métro : Porte de Montreuil - e-mail : ufsp@sante.cgt.fr